

## CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU AU DEBAT PUBLIC HORIZEO



La Communauté de Communes de Montesquieu est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 13 communes.

C'est un territoire dynamique, attractif et en plein essor, idéalement situé aux portes de la Métropole bordelaise, au cœur des vignobles Graves et Pessac-Léognan, à la limite de la forêt des Landes et bordé par la Garonne. La Collectivité offre à ses usagers un cadre de vie et d'activité de qualité.

### Contact

*Communauté de Communes de Montesquieu*  
1 allée Jean Rostand,  
33650 Martillac  
Tél. : 05 57 96 01 20  
contact@cc-  
montesquieu.fr

[https://www.cc-  
montesquieu.fr/accueil](https://www.cc-montesquieu.fr/accueil)

### HORIZEO : UN PROJET FRAPPE DU SCEAU DE L'INCERTITUDE, QUI DOIT S'INSCRIRE DANS UN CADRE NATIONAL A DECLINAISON LOCALE

L'État Français, dans le cadre de sa lutte contre le réchauffement climatique et pour une transition énergétique, incite les entreprises privées à proposer des projets de développement des énergies renouvelables. A cette fin, il a notamment mis en place un outil de pilotage de la politique énergétique nationale intitulé «*Programmation Pluriannuelle de l'Énergie*» (PPE). ENGIE et NEOEN portent ainsi un projet privé d'énergie renouvelable, une « *plateforme énergétique bas carbone* » dénommée «HORIZEO». Pour fournir un maximum d'éclairages, la Communauté de Communes de Montesquieu

(CCM) a souhaité mobiliser la communauté scientifique, les experts et les citoyens dans le but d'ouvrir le plus largement possible le champs des questionnements et de recevoir les éléments de réponse les plus précis afin d'éclairer l'avis des citoyens sur ce sujet inédit par son ampleur. Ce cahier d'acteur s'appuie sur ce travail.

Le projet soulève ainsi une problématique cruciale pour les années à venir et le devenir de la transition énergétique :

***Comment dépasser la contradiction majeure du projet HORIZEO consistant à promouvoir les énergies vertes en rasant 1 000 hectares de forêt ?***

### I. UN PROJET FRAPPE DU SCEAU DES INCERTITUDES

## A. DE NOMBREUSES QUESTIONS RESTENT EN SUSPENS

Malgré la sollicitation de multiple experts, un certain nombre de questions, difficilement exhaustives, restent en suspens :

1. Quel est l'impact du projet sur le risque incendie pour le territoire ?
2. Y-a-t-il eu une recherche de la part des porteurs du projet d'autres espaces déjà artificialisés ou dégradés ?
3. Quelles sont les compensations environnementales et forestières prévues par les porteurs du projet pour le défrichement des 1 000 ha ?
4. Compte-tenu de l'histoire de la forêt des landes de Gascogne (notamment la loi de 1857 d'assainissement des landes) , quels pourraient être les impacts du projet sur les régimes hydrauliques du territoire ?
5. Quel va être l'impact du projet sur les eaux de ruissellement ?
6. Quel impact sur la biodiversité du site, dépendant de l'évitement des zones humides et des zones riches de biodiversité répertoriées, et de la hauteur/espacement d'implantation des panneaux ?
7. Comment les porteurs du projet prennent-ils en compte les risques liés à la production, le stockage et le transport d'hydrogène ?
8. Quel est le mode de gouvernance prévu pour le projet afin d'impliquer le territoire et de lui laisser une place dans les choix stratégiques ?
9. Quel est la prise en compte du projet sur le climat local, par exemple avec un effet «îlot de chaleur/îlot thermique» ?
10. Quel va être l'impact du projet sur le réseau électrique ?
11. Quel est l'intérêt de cumuler les différentes briques du projet sur un même site naturel ?

## B. DES BRIQUES INSTITUTIONNELLES NECESSAIRES AU DEBAT SONT MANQUANTES

### L'État

La stratégie française énergétique repose aujourd'hui essentiellement sur la stratégie nationale bas-carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie. Cette approche nationale est ensuite déclinée à un niveau plus local. L'État a ainsi développé une stratégie pour le développement des énergies renouvelables accessible depuis le site de Madame la Préfète de la Gironde. Cette doctrine reconnaît notamment pour la filière solaire photovoltaïque deux principes généraux d'implantation : «1° *Prioriser l'implantation sur les toitures et ombrières de parking, sur les zones identifiées et territorialisées dans les documents de planification et à proximité des réseaux de desserte/raccordement ; 2° Pour l'implantation au sol, prioriser les gisements dégradés.*»

Malgré cette stratégie, annoncée comme ambitieuse par l'État Français, ce dernier se voit aujourd'hui condamné par différentes décisions pour l'insuffisance de son action.

### La Région

La Région Nouvelle-Aquitaine est dotée quant à elle d'un Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) renouvelé en mars 2020. Le SRADDET priorise le développement du photovoltaïque sur des surfaces artificialisées par rapport aux parcs au sol.

Concernant plus spécifiquement le projet HORIZEO, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté le 29 mars 2021, en séance plénière du conseil régional, une motion visant à positionner la Région contre les projets de centrales photovoltaïques surdimensionnées bâties au détriment des espaces naturels et de la biodiversité.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental de Région (CESER) Nouvelle-Aquitaine quant à lui, lors d'une séance

plénière du 16 juillet 2021 a exprimé la demande que deux projets actuellement en consultation (HORIZEO et l'éolien en mer), ainsi que ceux de nature similaire, fassent l'objet d'un « moratoire ».

### Bordeaux Métropole

Compte-tenu du modèle économique prévisionnel du projet HORIZEO, notamment sur la vente d'électricité de gré à gré prioritairement destinée aux entreprises, il apparaît indispensable que Bordeaux Métropole se mobilise activement sur ce projet.

## C. DES BRIQUES ENVIRONNEMENTALES SONT ABSENTES

### L'ADEME

Dans le cadre de la démarche d'enquête menée par la Collectivité, l'ADEME a répondu par un courrier succinct en renvoyant vers son avis d'expert sur le solaire. Elle préconise notamment une implantation de projets sur des surfaces non forestières et impropres à l'agriculture.

La nécessité d'un décompte précis

Le décompte des espaces forestiers et naturels destinés à disparaître en coupe rase n'est pas clair. De combien d'ha parlons-nous précisément ? Où sont-ils situés ? Quelles garanties que le projet ne s'étende pas davantage ?

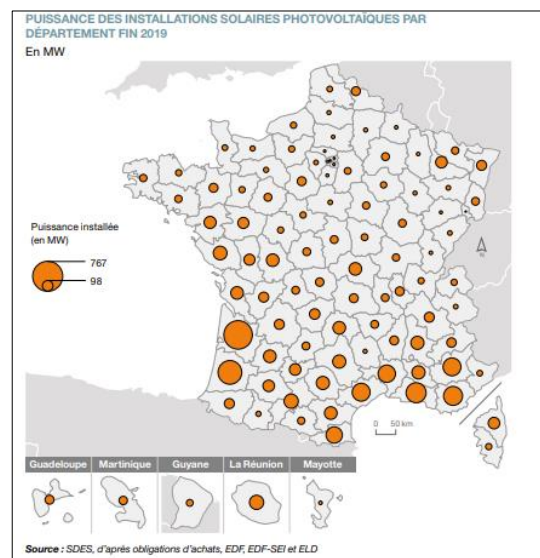
## II. UN PROJET A 1 MILLIARD DOIT S'INSCRIRE DANS UNE VISION NATIONALE DU TERRITOIRE, A DECLINAISON LOCALE

## A. QUELLES REGIONS POUR QUELLES ALTERNATIVES ENVIRONNEMENTALES ?

À l'heure de l'urgence climatique et de la transformation du territoire national pour faire face à ses effets, le projet HORIZEO, sans précédent en France, pourrait « faire jurisprudence » pour le déploiement concret de la stratégie de développement des énergies renouvelables.

### Vision nationale

Les énergies renouvelables sont en cours de déploiement sur le territoire national. Le Ministère de la Transition écologique dans sa publication « Chiffres clefs des énergies renouvelables – édition 2020 » détaille leur répartition en France. On y trouve notamment la carte ci-dessous de la répartition par puissance des installations solaires photovoltaïques.



Les spécificités de la Région Nouvelle-Aquitaine

En matière d'occupation des sols, la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine dans un document intitulé « Stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine », publié le 28 juin 2021, détaille l'occupation du sol des parcs photovoltaïque en 2018 en Nouvelle-Aquitaine. Deux constats :

- 77 % étaient des espaces naturels et forestiers, dont 74% de forêt de pins.
- 6 % étaient des sols déjà artificialisés (anciennes décharges, sites de stockage, anciens sites militaires ou circuits de course et de ball-trap).

Ce même document énonce ainsi : « deux scénarios théoriques basés sur les trajectoires de production fixés par les documents de programmation illustrent cette problématique, tenant compte des paramètres suivants : la surface des centrales photovoltaïques est aujourd'hui évaluée à 3000 ha et le rendement des installations sera de l'ordre de 0,7 ha/MW en 2050 (contre environ 1,4 ha/MW constaté aujourd'hui) : un premier scénario selon une dynamique sans frein induirait une consommation supplémentaire de l'ordre de 8 000 ha d'espaces (toutes catégories confondues) entre 2020 et 2050 ; un second scénario induisant une consommation d'espace supplémentaire estimée à 3 500 ha entre 2020 et 2050 prendrait en compte les effets de la mise en œuvre de la Réglementation Environnementale 2020 qui fixe des normes d'intégration du photovoltaïque au bâti, le recours à l'autoconsommation, une limitation des autorisations de projets sur les sols agricoles, naturels et forestiers, le rééquipement des centrales en fin de vie pour améliorer leur rendement, la concentration de la production sur quelques unités de grande taille au détriment des petits parcs diffus. » Ces différents scénarios prospectifs posent la question de la spatialisation du développement des panneaux solaires photovoltaïques.

## B. POUR UNE ACCEPTABILITE LOCALE ET UNE MAITRISE IRREPROCHABLE DES RISQUES

Le déboisement simple n'est pas admissible

Non seulement il existe un principe de compensation déjà évoqué, mais il devrait exister un principe de préalable à tout déboisement : la colonisation de surfaces déjà artificialisées par le photovoltaïque.

Ainsi un opérateur désirant déboiser aurait deux contraintes à s'affranchir :

Installer des panneaux photovoltaïques sur des surfaces déjà artificialisées à 2 pour 1 sur déboisement.

Compenser les surfaces déboisées dans un rayon de 10km à 2 pour 1 également.

Avec ces dispositifs ce serait la certitude de conquérir des surfaces déjà artificialisées comme le recommande l'ADEME et ce serait l'évitement d'îlots de chaleur par la proximité de reboisement.

Mieux appréhender des déforestations dans leur globalité

Chaque projet de création d'un parc photovoltaïque ne peut pas être mesuré dans son impact seul, au regard du massif forestier. Les pourcentages de présentation, tels qu'on nous les donne aujourd'hui ne sont pas acceptables. Cent projets à 1% chacun égalent la suppression totale du massif forestier. Bien qu'à chaque fois la présentation faciale de 1% semble insignifiante. C'est pour cela que nous plaïdons pour la connaissance d'une vision globale du photovoltaïque au regard du massif aquitain.

Si l'on n'y prend garde, au fil du temps, nous risquons de voir le massif forestier se transformer en peau de léopard, avec un risque grave d'atteinte à l'état d'ennuagement du massif landais, lequel agit comme régulateur thermique de toute l'Aquitaine,

comme nous l'a rappelé le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) lors du débat public

En effet, selon le rapport de RTE remis au gouvernement ce 26 octobre 2021 dans le scénario « *tout renouvelable* » en 2050 les panneaux photovoltaïques couvriraient entre 150 000 à 250 000 hectares. Ce qui représente entre 0,1 % et 0,3 % du territoire. Malgré des chiffres et des mises en perspectives orientées.

Appliquer strictement le principe de précaution

**Nous avons dans nos territoires limitrophes l'exemple de la centrale photovoltaïque de Cestas de 260 ha et le règlement du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne qui limite toute centrale au sol à 60 ha. Quelle est la logique cohérente de décision au regard des risques et enjeux ré actualisés ?**

Le projet inclut des briques technologiques additionnelles que sont des unités de stockage par batterie au lithium, un data center, une surface réservée à l'agrivoltaïsme, un électrolyseur pour produire de l'hydrogène, qui implique infrastructure de stockage d'hydrogène, et flux quotidiens de camions de transport.

La CCM s'interroge sur l'effet cumulatif des risques induits par ces briques additionnelles, qui transformeraient de fait le site de la centrale photovoltaïque en site multi activités avec une présence humaine considérablement plus forte que celle d'un milieu forestier exploité pour son bois.

### **C. DEUX FILIÈRES AGRICOLES DU TERRITOIRE IMPORTANTES A NE PAS METTRE EN DANGER**

La viticulture, avec les appellations Pessac Léognan et Graves, est une activité majeure de notre territoire, jouant un rôle économique et un pouvoir d'attractivité considérables. Mais c'est aussi une activité éminemment fragile, déjà affectée par le dérèglement climatique, qui a engendré floraison précoce

et gel au printemps, végétation grillée lors d'épisodes caniculaires. L'impact d'une centrale photovoltaïque de grande taille est susceptible de modifier le micro climat de la région (température en hausse, aérologie transformée).

La CCM attend en conséquence d'avoir des résultats d'études complémentaires sur ce type de risque afin de pouvoir prendre une position concertée avec la filière viticole.

La sylviculture est également une activité très présente d'un territoire étendu – les Landes de Gascogne – dans lequel nous nous inscrivons. Le projet HORIZEO, ajouté à tous les autres projets photovoltaïques qui proposent de substituer les étendues de pins cultivés par des panneaux solaires, soulève la question de la pérennité de la filière bois dans son ensemble et de ses emplois. Les surfaces disponibles pour une compensation forestière au moins équivalente n'existent pas localement.

Sans régulation, tout propriétaire ne peut qu'essayer de basculer sa production forestière vers un usage incomparablement plus rémunérateur de son espace. C'est tout le modèle économique sylvicole de la forêt landaise qui peut ainsi être impacté.

### **D. UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE POUR UN SUIVI DES ENGAGEMENTS**

Chaque phase, chaque brique du projet HORIZEO doit faire l'objet d'un planning d'exécution, de la définition exacte de la brique projetée, des moyens mobilisés et surtout faire l'objet d'une évaluation partagée par semestre.

Un comité de suivi devra être établi, composé d'élus locaux de la commune de Saucats et des riverains, de la Communauté de Communes de Montesquieu, de Bordeaux Métropole, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'État.

Un conseil d'experts indépendants sera placé aux côtés des élus pour pratiquer les

évaluations scientifiques propres à l'avancée du projet Horizéo.

L'ensemble de ces dispositifs feront l'objet d'une convention multipartite.

L'objet principal sera de vérifier la bonne exécution des engagements de ENGIE et NEOEN en matière d'inondation et de sécurité incendie et de tous les points évoqués dans la première partie de ce cahier d'acteurs « *les questions restant en suspens* », mais aussi de tous les engagements d'accompagnement du projet (agrivoltaïsme, aménagements riverains, formation...) et qui devront obligatoirement être actés par convention avant toute révision du Plan Local d'Urbanisme.

## CONCLUSION

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage en faveur de la Transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique. Il est admis que les territoires doivent apprendre à sortir de la dépendance aux énergies fossiles pour cela.

Toutefois, en l'état d'avancement des réflexions et des études liées au projet HORIZEO, l'addition des risques soulevés et des incertitudes l'emporte sur l'opportunité d'accroître en une seule opération la part d'énergie renouvelable sur la Gironde.